

CONFIGURATIONS, PRISES ET PROPOSITIONS

Les approches en termes de perception des risques trouvent leur origine, en 1977¹, dans l'incompréhension d'ingénieurs américains, face aux réactions négatives des profanes à l'égard des centrales nucléaires considérées par eux comme de «superbes objets socio-techniques entourés de toutes les sécurités possibles»². Les études visent à produire l'acceptabilité des projets en transformant la perception émotionnelle, irrationnelle et sous-informée des profanes au moyen d'une bonne communication sur les risques. Mais à trop se focaliser sur «l'ignorance du public», les experts concernés ne questionnent pas d'autres zones d'ombre, à commencer par ce qui fonde le cadrage : les alternatives risques perçus/risques objectifs – rationnel/irrationnel – experts/public... qui ne sont pas problématisées.

En France, la communauté des chercheurs en sciences sociales constituée autour des approches en termes de risques collectifs a combattu ces manières de poser le partage risque objectif et risque subjectif et les risques d'instrumentalisation qu'elles faisaient peser sur la recherche académique. Ce courant d'analyse³ se consacre davantage à l'analyse des modalités de mise en forme des risques, la manière dont ils émergent ou non comme problèmes et leur prise en charge par différents acteurs, organisations et outils (techniques, procédures, langages). Il analyse les modalités selon lesquelles les acteurs s'organisent pour visibiliser et publiciser un risque : les mobilisations variées qui permettent l'accès aux médias, l'ouverture d'un espace public spécifique et l'inscription sur l'agenda public. De cette multiplicité, il résulte des analyses très fines mettant l'accent sur la construction du risque. Cependant on peut relever une limite possible de ces approches : un biais sociocentriste où la focalisation excessive sur la construction du risque par les acteurs conduit à négliger l'événement, le phénomène «naturel» ou l'accident qui est à l'origine de la crise. C'est pourquoi, sans remettre en cause ces acquis des analyses en termes de risques collectifs, peut-être est-il temps à présent de les confronter à une exigence que les approches en termes de percep-

tion du risque prétendaient affronter : l'exposition des personnes «au verdict d'épreuves de réalité, de quelque chose d'extérieur à elles avec quoi elles doivent composer»⁴. Pour aborder ces questions, nous utiliserons des réflexions tirées, pour l'essentiel, de la sociologie des sciences et de la géographie⁵; nos exemples proviennent d'une recherche achevée sur les inondations du Var de l'automne 1994⁶

1. Ces approches sont formalisées dans les travaux de psychologues comme Paul Slovic, cf. Fishhoff B., Slovic B. P., Lichtenstein S. *et al.*, (1978), «How safe is safe enough? A psychometric study of attitudes towards technological risks and benefits», *Policy Studies*, vol. 9, pp. 225-242. Cependant, ces travaux se sont inspirés des géographes américains qui ont dressé très tôt un tableau des différents risques naturels et technologiques, tout en s'intéressant aux représentations des populations qui subissent les risques. Cf. Burton I., Kates R.W., (1964), «The perception of natural hazards in resource management», *Natural Resources Journal*, vol. 3, pp. 412-441.

2. Selon les termes de Claire Marris lors de sa présentation de ces approches lors de l'atelier *Que faire de la perception des risques?*, mis en place dans le cadre du GIS «Risques collectifs et situations de crise» dirigé par Claude Gilbert et Yannick Barthe, séance du 21 juin 2002.

3. Pour une présentation de ce courant, cf. Gilbert Cl., «Analyses des risques en termes de perception ou en termes de constitution de problèmes publics : une contradiction dépassable?», in Gerstle J. (dir.), (2001), *Les effets d'information en politique*, Paris, L'Harmattan.

4. Selon les termes de Nicolas Dodier, intervention lors de l'atelier *Que faire de la perception des risques?*, *loc. cit.*

5. Notre problématique transpose librement les analyses des deux ouvrages suivants : Latour B., (2001), *L'espoir de Pandore. Pour une version réaliste de l'activité scientifique*, trad. de l'anglais par Didier Gille, La Découverte, (1^{re} éd. *Pandora's hope. Essays on the Reality of Science Studies*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 1999); Berque A., (2000), *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Belin, coll. Mappemonde.

6. Cette recherche menée avec Anne Tricot s'intitule *La relance de la planification urbaine dans les Alpes-Maritimes et la mise en œuvre des DTA : a-t-on appris des conflits antérieurs?*. Financée par le ministère de l'Équipement (Plan Urbanisme Construction Architecture), elle analyse la relance de la planification urbaine à travers la mise en œuvre d'une Directive territoriale d'aménagement dans la région niçoise (Nice et Cannes-Grasse-Antibes). C'est l'occasion d'interroger une planification urbaine «bousculée» par l'implication croissante des collectivités locales, la récurrence des conflits locaux (autoroute A8 bis) et l'émergence d'un problème-risque suite aux grandes crues de l'automne 1994.

et d'une recherche qui se termine sur la gestion des boues de stations d'épuration⁷.

Le risque est irréductible à l'objectivité

Pour mieux comprendre ce qui distingue le risque et l'objet, nous rapprocherons le risque d'une autre entité problématique, le projet. Ce qui rapproche projet et risque est incompatible avec la conception traditionnelle de l'objet. Le risque et le projet ne « tiennent » pas tout seuls, ils n'ont pas d'existence sans la présence⁸ et le concours actifs d'êtres humains. Leur ontologie est bizarre, elle est « à géométrie variable » dans la mesure où ils occupent toutes les positions intermédiaires entre la non-existence et la réalisation pleine et entière. C'est pourquoi leur relative invisibilité doit être compensée par les mesures et les représentations (graphiques, cartographiques...) de tous ordres. Risque et projet sont des mixtes d'humains et de non-humains pétris d'affects : espoirs, craintes, désirs mêlés les façonnent tous deux. Enfin, les gestionnaires font souvent l'amère expérience que les risques et les projets ne se maîtrisent pas : les porteurs de projets sont également conduits par eux ; le risque déborde souvent les prévisions et les cadres de contrôle.

Pour autant, la comparaison a ses limites puisque projet et risque s'opposent sur plusieurs points. Le projet tend à externaliser tout ce qui n'appartient pas à son *problem setting*⁹ tandis que le risque déborde, notamment par le retour des externalités des projets et des décisions antérieures. Les affects qui soutiennent projets et risques sont opposés : adhésion, enthousiasme contre crainte et hostilité. Enfin si le projet a l'objet réalisé pour perspective, le risque révèle la chose. Ces réflexions générales nous fournissent la piste suivante : le projet, le risque et l'objet diffèrent selon leur modalité d'existence.

Le risque comme modalité d'existence collective

Comment distinguer la modalité d'existence « risquée » de la modalité objective ? Nous partirons de la distinction entre objet et chose¹⁰. Qu'est-ce qu'un objet ? Le terme, issu du latin scolastique *objectum*, désigne, comme l'on s'y attendait, « ce qui possède une existence en soi indépendante de la connaissance ou de l'idée que les sujets pensants peuvent en avoir ». L'objet se caractérise alors par des contours nets, des propriétés stables et une existence indépendante du monde social et politique. C'est pourquoi, dans la définition classique de l'objectivité, l'objet nous met d'accord par convergence des points de vue. Cependant l'étymologie nous fournit d'autres indications intéressantes : *objectum* signifie « ce qui est placé devant ou

jeté devant » ; le préverbe et préposition *ob* signifiant « devant, en devant de » mais aussi « en vue de ». Du coup, le sens d'objet se nuance : il s'enrichit d'une visée pragmatique et instrumentale. L'objet est « une chose de dimension limitée et destinée à un certain usage » ; les objets composent un monde défini par de strictes lois de causalité et d'efficacité, qui rend possible une philosophie de la maîtrise et de la possession.

Il en va tout autrement de la chose. Le terme est issu du latin *causa* qui, au contact de *res*, avec lequel il était souvent employé dans le langage juridique, a reçu le sens d'« affaire », c'est-à-dire l'enjeu d'un procès ou le procès lui-même. Le premier sens attesté en français est celui de « réalité plus ou moins déterminée par un contexte ». Les juristes nous précisent également que « lorsqu'elle apparaît (la *res*) dans cette fonction, ce n'est pas comme siège où s'exerce la maîtrise unilatérale d'un sujet [...]. Si la *res* est objet, elle l'est avant tout d'un débat ou d'un différend, objet commun qui *oppose* et *réunit* deux protagonistes à l'intérieur d'une même relation. Son objectivité est assurée par ce commun accord dont la controverse et le débat judiciaire sont le lieu d'origine »¹¹. Il en va de même en allemand puisque le terme de vieille langue germanique *thing* désigne l'assemblée réunie pour délibérer d'une affaire en question, d'un litige. Ainsi la chose s'oppose à l'objet puisque cette objectivité singulière n'apparaît qu'avec un collectif, un groupe, qui la constitue à travers une controverse.

Donc, les choses et les objets ne se distinguent pas par leur essence, mais par leur modalité d'existence :

7. Cette recherche, « La gestion des boues des stations d'épuration : risques, controverses et redéfinition d'un collectif », menée avec Anne Tricot, a été financée par le programme *Évaluation et prise en compte des risques naturels et technologiques* (EPR) du ministère de l'Environnement. Elle s'achèvera en 2003.

8. Le risque n'existe pas sans les vulnérabilités associées à la présence d'humains sur les territoires concernés.

9. La *problem setting* est le cadre problématique dont le projet constitue la solution. Cf. Schön D., (1983), *The Reflective Practitioner (How Professionals Think in Action)*, New York, Basic Books.

10. Cette distinction se fonde sur l'étymologie des deux termes. Cf. par exemple les articles « Chose » et « Objet » dans le *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, éd. Le Robert, 1992. Elle a été reprise par quelques philosophes, aux premiers rangs desquels Martin Heidegger, qui analyse l'objet-outil dans *Être et Temps*, Gallimard, coll. NRF, 1986 (traduction française de François Vezin) et la chose dans son article éponyme, paru en français dans *Essais et conférences*, Gallimard, coll. Tel, 1958, pp. 194-218. Plus récemment, on trouve Serres M., (1989), *Statues. Le second livre des fondations*, Flammarion, Champs, (1^{re} éd. Françoise Bourin, 1987) et surtout (2001), *Hominescence*, Le Pommier ; Latour B., (1999), *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, La Découverte. Concernant les analyses juridiques de la chose, cf. Thomas Y., (1980), « *Res*, chose et patrimoine » (note sur le rapport sujet-objet en droit romain), *Archives de la philosophie du droit*, pp. 413-426, cité par Latour B., *op. cit.* Nous reprenons dans l'article ces analyses étonnamment convergentes.

11. Thomas Y., *op. cit.*, pp. 417-418.



François Le Diascorn/Rapho

Au risque
de s'amuser.

l'objet est une chose stabilisée, dont on peut négliger les conditions de fabrication et le tissu relationnel qui le « socialise », mais cette stabilisation n'est que provisoire. Il suffit d'un événement, une crue de rivière par exemple, pour qu'émerge, en lieu et place du monde cartésien stabilisé par des objets maîtrisables, une réalité proliférante et mal contrôlée. La situation de risque se caractérise par l'entrée en scène (ou le retour) des choses récalcitrantes, et le déploiement, derrière elles, de collectifs instables, dont les éléments cohabitent difficilement et dont l'extension est imprévisible. En d'autres termes, pour reprendre la belle formule de la géographe Valérie November, « le risque apparaît lors de la mise en danger d'un assemblage »¹².

La crue spectaculaire du Var, le 5 novembre 1994, illustre bien ce basculement. Le Var n'a cessé, de 1850 à nos jours, *de faire l'objet* d'appropriations et de modifications diverses : construction de digues de protection, pompages dans la nappe, extraction de granulats, exploitation hydroélectrique, construction de grands équipements jusque dans le lit mineur. Dans cette optique, le Var n'est plus qu'un intermédiaire docile qui se prête à toute les visées humaines, en devenant tour à tour une réserve de granulats, un support d'urbanisation, un grand collecteur à ciel ouvert. L'artificialisation du Var est telle que le cours d'eau, qui s'écoulait autrefois dans une vallée large d'un kilomètre, se trouve désormais enserré dans un corset de 200 à 300 mètres de large en aval. Cependant, les inondations de 1994 vont affaiblir cette capacité de

maîtrise des aménageurs. Elles démentent totalement les données de base (maxima de crues, pluviométrie...) qui fondaient les précédents ouvrages de protection et les conditions d'aménagement dans la ville de Nice et la vallée dans son ensemble. Le Var redevient une chose. Ce médiateur récalcitrant déborde les actions humaines d'une manière inattendue, parce qu'il est lui-même composé d'une multitude d'éléments actifs en interaction. La situation de risque révèle de nouvelles composantes de ce collectif qui le fragilisent : les transports solides dont les variations modifient la géométrie du fleuve ; les espaces de liberté du fleuve dont la préservation est à la fois souhaitée et redoutée ; les bassins versants qui collectent et concentrent leurs événements sur le fleuve ; les aménagements passés auxquels le fleuve s'adapte en se transformant ; le changement climatique global, etc. Une assemblée se groupe autour du souci que cause le Var : ce public se compose des riverains et de tous ceux qui sont affectés par ces conséquences inattendues des actions¹³. Les incertitudes sur la composition du collectif Var et les inquiétudes du public alimentent une controverse où

12. Cf. November V., (2000), *Les territoires du risque : le risque comme objet de réflexion géographique*, thèse de Géographie, Université de Genève, Faculté des Sciences économiques et sociales.

13. Cette conception est celle du philosophe pragmatiste américain Dewey J., (1954), *The public and Its Problems*, Athens, Ohio, University Press, (1^{re} édition, 1927). Pour une interprétation récente, cf. Zask J., (1999), *L'opinion publique et son double*, Livre II, L'Harmattan.

se confrontent des positions transversales sur l'aménagement des Alpes-Maritimes, la gestion de l'hydro-système, les exclus de la protection, etc.

Les configurations spatiales du risque

De ce qui précède, il ressort que le risque apparaît lors de la fragilisation d'un collectif dont les composantes, humaines ou non, ont des difficultés à coexister. Comment saisir les spécificités du risque ainsi redéfini ? Une approche spatiale semble nécessaire¹⁴. En effet, si nous adoptons la conception leibnizienne¹⁵ de l'espace comme série des coexistences, nous analy-

Discontinuités,
désassemblages



Hiroki Kondo/Rapho

serons l'espace comme les matériaux et les pratiques de tous ordres qui sont nécessaires pour faire tenir ensemble les composantes, humaines ou non, du collectif¹⁶. Nous nous intéresserons donc à la configuration spatiale du collectif-risque et nous formulerons quelques pistes de réflexion utilisant l'exemple des boues de stations d'épuration.

Les boues de stations d'épuration sont les sous-produits de l'assainissement. Jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, les boues de stations d'épuration (boues STEP) étaient des déchets sans visibilité particulière, stockés dans les décharges ou bien épandus sans contrôle préalable. Les boues étaient considérées comme des externalités de l'assainissement. Durant la dernière décennie, elles vont changer de statut pour devenir des vecteurs de risques, de véritables stocks ambulants de matières dangereuses (éléments-traces métalliques, organismes pathogènes, micro-polluants organiques) dont on ne sait trop comment se débarrasser. Pour aborder leur analyse spatiale, il nous faudra analyser la manière dont les boues se conduisent

comme des médiateurs ; comment elles interviennent de manière active¹⁷ pour compliquer l'action, déstabiliser le collectif et pousser à sa transformation. Les boues STEP sont un déchet, c'est-à-dire « un produit-réseau qui est lui-même intégré dans un réseau ouvert d'intrants »¹⁸. Ce sont donc les variations de ces intrants qui peuvent à tout moment perturber le collectif et faire que les boues échappent à la maîtrise des gestionnaires.

Pour décrire le collectif à l'intérieur duquel sont actuellement produites et laborieusement « socialisées » les boues STEP, il convient de suivre leur réseau de production, leurs filières d'élimination et de traitement, et plus largement les réseaux de prise en charge des boues¹⁹. L'agencement de ce collectif est passablement embrouillé. Le collectif des boues STEP combine en effet un réseau d'assainissement, de gros équipements localisés, et un écosystème dans lequel circulent les sous-produits des boues ; soit trois configurations spatiales du risque que nous pourrions distinguer en nous appuyant sur la classification de Jean-Pierre Galland²⁰.

14. Elle est nécessaire, mais pas suffisante car une prise en compte des temporalités s'impose également, que je ne traiterai pas ici. Sur ce point, cf. les analyses de Chateauraynaud F., Torny D., (1999), *Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, Presses de l'EHESS.

15. Certains géographes distinguent différentes postures idéal-typiques concernant la problématisation de l'espace, notamment Jacques Lévy : « Les géographes se réfèrent à trois grandes espèces de catégories d'espaces : "kantienne" – l'espace est une forme *a priori* ; "cartésienne" – l'étendue est un attribut de toute chose ; "leibnizienne" – l'espace est une relation entre "coexistants" ». Lévy J., (1994), *L'espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*, Presses de la Fondation nationale de Science politique, p. 60.

16. Puisque l'espace n'est « rien de plus que l'ordre de coexistence des corps » selon Leibniz, il faut donc mobiliser les éléments pour les faire coexister. Cette conception est soutenue par des géographes comme Augustin Berque et Michel Lussault pour qui « l'espace est le matériau qui fait tenir ensemble humains et non-humains ». Nous transpose-rons ces analyses dans le domaine du risque. Cf. Lussault M., intervention au séminaire du Centre de sociologie de l'innovation *Politiques de la Nature*, November V., Latour B. (dir.), séance du 8 mars 2001, École supérieure des Mines de Paris.

17. Les non-humains interviennent de manière active en relançant l'action dans des directions inattendues. Cf. Callon M., Law J., (1996), « L'irruption des non-humains dans les sciences humaines : quelques leçons tirées de la sociologie des sciences et techniques », in Reynaud B. (dir.), *Les limites de la rationalité*, Paris, La Découverte, vol. 2. « Les figures du collectif », pp. 99-118.

18. Sur cette notion, cf. Sylvie Lupton, intervention au séminaire de l'INRA *Rôle des Sciences et des Techniques dans la Recomposition des Territoires (ROSTRET)*, dirigé par Élisabeth Rémy, Valérie November et Bruno Latour, séance du 13 février 2002.

19. Pour ce dernier point, la notion de réseau ouvert d'intrants ne suffira, pas nous aurons besoin d'une grille d'analyse complémentaire : celle des dispositifs de confiance qui nous fera sortir d'une approche trop technocentrique.

20. Galland J.-P., (1998), *Les risques au ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement*, Notes du Centre de Prospective n° 10. Nous reprenons ici les grandes lignes de sa démonstration que nous adaptons à notre terrain.

Le *risque-réseau* caractérise les réseaux d'assainissement. Largement déterritorialisé, peu ouvert aux non-spécialistes, il concerne des secteurs d'activités qui ont atteint un haut niveau de sécurité mais peuvent être en même temps extrêmement vulnérables²¹. Après de grands progrès par automatisation et adjonction d'artefacts techniques, les nouveaux gains en sécurité passent par la prise en compte du facteur humain, qu'il s'agisse de l'opérateur ou de l'utilisateur comme on l'évoque souvent à propos de la police des réseaux.

Les équipements de traitement, de valorisation et d'élimination des boues STEP, comme les stations d'épuration et les plates-formes de compostage, qui doivent s'implanter dans des territoires d'accueil, constituent le terrain d'élection des *risques territorialisés* lorsque se posent des questions d'insertion et d'acceptabilité locale. Ils mêlent localement des intérêts contradictoires (industriels, élus, riverains, associations...). Ils se discutent, se disputent et se négocient au plan local.

Les *risques diffus* s'épanouissent dans l'écosystème, avec ses trois compartiments – atmosphère, sol et hydrosystème – où circulent les sous-produits des boues. Les risques sanitaires associés à l'épandage, contaminations biologiques, circulation d'éléments-traces métalliques et de composés organiques, appartiennent à cette troisième catégorie. Ils ne sont pas localisables et leur contention territoriale s'avère presque impossible dans la mesure où les substances et les organismes concernés circulent en se transformant au sein des écosystèmes. Ces risques sont susceptibles d'affecter de grandes masses de populations ; leur origine est souvent multifactorielle. Bon nombre de ces risques ne sont visibles qu'à l'œil du spécialiste et font l'objet de controverses entre experts. La gestion de ces risques est en général plus immédiatement politique parce que les usagers y sont parties prenantes et du fait du rôle moteur des réglementations (loi sur l'air, loi relative à la sécurité de 1995...). Ces réglementations constituent un compromis entre les certitudes (et les doutes) des connaissances scientifiques et l'état de l'opinion publique²². Mais la France ne dispose pas pour l'instant d'une loi d'orientation sur la pollution des sols.

Les propositions de transformation offertes par le collectif-risque

Comment notre collectif-risque peut peser, sans déterminisme, sur l'action de ceux qui vont publiciser le risque ? Comment articuler la connaissance du collectif et l'action collective ? La « perception du risque » ne porte plus sur les propriétés fixes d'un objet (son essence) mais sur les *affordances*²³ : les saillances²⁴ perçues, les prises offertes par le collectif en son état actuel et les emprises qu'il exerce sur les parties prenantes. La prise n'implique aucun déterminisme. La

chose, le collectif dans sa dimension spatiale, permet un certain nombre d'utilisations qu'il faut expérimenter. Un « donner prise à » du collectif auquel répond un « avoir prise sur ». Le possibilisme²⁵ remplace le déterminisme puisque l'on n'a pas affaire aux propriétés fixes des objets mais à des propositions²⁶ expérimentales concernant la (re)configuration d'un collectif.

Prenons un exemple : les riverains d'un centre de compostage des boues STEP sont inquiets : « le traitement favorise le développement d'une moisissure éventuellement allergène, *Aspergillus fumigatus* ». C'est une proposition pragmatique qu'il s'agit de mettre à l'épreuve²⁷ : les gestionnaires et les entreprises spécialisées rechercheront des techniques de compostage susceptibles de ne pas développer ce champignon ; les associations de riverains chercheront à prouver le caractère allergène de la moisissure ; des scientifiques pourraient s'interroger sur l'utilité de cette moisissure...

Les configurations du risque jouent un grand rôle dans ce passage de la perception à l'action. Pour s'en convaincre, il suffit d'analyser la dynamique de cette controverse locale qui s'est déployée autour d'un projet de plate-forme de compostage proposé par la Lyonnaise des Eaux aux élus du district Bayonne-Anglet-Biarritz. Le site se trouve à Bardos, près de Bayonne

21. Sur ce sujet, il serait intéressant de confronter les recherches récentes avec les travaux de l'ancien GDR Réseaux, et l'article prémonitoire de Stourdzé Y., (1987), « Hypothèses sur la relation catastrophe/réseau », dans son ouvrage *Pour une poignée d'électrons. Pouvoir et communication*, Fayard, pp. 197-202.

22. Sur cette conception compromissive des normes, cf. l'article désormais classique de Callon M., Rip A., (1992), « Humains, non-humains : morale d'une coexistence », *Autrement*, série Sciences en société, n° 1, pp. 140-156.

23. Cette notion a été théorisée par Gibson J. J., (1979), *The Ecological approach to visual perception*, Boston, Houghton Mifflin. Elle a été reprise notamment par Berque A., *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, op. cit.

24. Cf. Chateauraynaud F., Torny D., op. cit.

25. « De ce fait, les phénomènes qui manifestent la réalité pour notre perception relèvent toujours, en fin de compte, plus du motif que de la cause. Ils suscitent par conséquent des *raisons* d'agir, soutenues par une motivation et par là créatrices, plutôt qu'ils ne sont des *facteurs* de comportement. C'est ce type de relations que pressentit la géographie vidalienne, à propos de quoi Lucien Febvre devait parler de *possibilisme* ». Berque A., op. cit., p. 148. Pour une analyse du possibilisme dans la pensée vidalienne, cf. Berdoulay V., (1995), *La formation de l'école géographique française*, Paris, Éditions du CTHS.

26. Ces propositions ne sont pas à prendre ici dans leur acception logique : « soumises à l'opposition vrai-faux », mais dans une acception pragmatique : « ce qu'un acteur offre à d'autres acteurs ». Les propositions sont des *occasions* de contact et d'interaction offertes à différentes entités. Elles ont autant d'opportunités pour les entités de modifier leurs définitions durant le cours d'une expérience. Cf. Latour B., *L'espoir de Pandore*, op. cit., p. 331.

27. En d'autres termes, l'emprise qu'exerce le collectif-risque sur les riverains à travers cette connexion entre la moisissure et les bronches des individus sera éprouvée, transformée.

(64). À l'origine, il semble que les riverains évoquent surtout le risque sanitaire lié au compostage et au développement de la moisissure. Les nuisances olfactives et la gêne liée au bruit (notamment le bruit des camions qui transportent les boues) sont critiquées en même temps. La découverte « d'épandages illégaux et de contrôle douteux » (selon les termes des opposants) par la Lyonnaise des Eaux (LDE) à Ahetze (à 10 km de Bardos) accentue la méfiance à l'égard du promoteur. Des prestataires touristiques (gîtes ruraux et syndicat d'initiative d'Urt) évoquent le risque économique dans le domaine touristique (une dépréciation de l'image touristique de la région). Progressivement la contestation est prise en charge par la profession agricole (FDSEA et CDJA). Les agriculteurs évoquent le risque sanitaire (les métaux lourds) et patrimonial (pollution des sols rendus inaptes à la culture).

Le gros équipement, la plate-forme de compostage par exemple, qui s'implante dans une petite commune béarnaise ne pose pas seulement des problèmes de négociation avec son territoire d'implantation. Les nuisances olfactives et la gêne liée au bruit (notamment le

Prélever pour mesurer et informer.



X. Desmer/Rapho

bruit des camions qui transportent les boues) constituent en quelque sorte la porte d'entrée, le mode d'accès des riverains au collectif-risque dans son ensemble. Très vite, un écheveau va se tisser, la configuration spatiale spécifique des boues favorise l'extension du questionnement qui va se porter sur le réseau amont (la provenance extérieure des boues traitées) et le milieu aval (la diffusion diffuse des polluants dans le sol). Tout se passe comme si le gros équipement de traitement des boues rassemblait en un lieu tout le tissu relationnel du collectif, comme si la configuration spatiale du risque s'était repliée en son sein²⁸. Le gros équipement ouvre ainsi sur l'exis-

tence d'un monde du risque, défini par l'ensemble des propositions que nous venons d'évoquer.

Reconfigurer le collectif-risque pour produire la confiance

Les gestionnaires (administrations concernées, porteurs de projets, entreprises de services spécialisés...) tentent également de sortir de la situation de risque en s'appuyant sur les opportunités qu'elle offre. Pour eux, « socialiser » l'entité à risque signifie reconfigurer le collectif-risque pour produire la confiance. Là encore, nous illustrerons nos hypothèses par l'exemple des boues STEP. L'étude de ces stratégies gestionnaires nous permettra de compléter notre description rapide des configurations spatiales du risque, un peu trop imprégnée d'une perspective de filière²⁹ pour commencer à décrire les réseaux de prise en charge des boues.

La question de la confiance est une des principales questions qui émerge de nos entretiens sur le terrain concernant les controverses autour de la gestion des boues STEP. La question du risque associé au produit y semble absorbée par celle de la confiance accordée à l'organisation qui le prend en charge. Cependant les références à la confiance sont variées, voire contradictoires, et nous tenterons de débrouiller cette question³⁰. À la suite de François Eymard-Duvernay³¹, nous considérerons la confiance comme une forme de jugement³² qui s'appuie sur des dispositifs : « des ensembles d'outils techniques articulés à des rôles sociaux qui constituent des programmes d'action ». Ces dispositifs jouent bien sûr un rôle cognitif, mais ils ont également une fonction morale puisqu'ils stabilisent des conceptions du monde, en particulier les cités chères à Boltanski et Thévenot.

Nous allons donc nous intéresser aux dispositifs qui favorisent l'établissement de la confiance. Pour cette

28. Nous retrouvons ici la distinction platonicienne entre les deux conceptions du lieu, *topos* et *chôra*, reprise par Berque : « La concrétude première de la chose, par quoi celle-ci existe véritablement pour nous, c'est qu'elle rassemble en un *topos* tout le tissu relationnel de sa *chora*. De ce fait, elle nous implique ; parce que, nous aussi, nous faisons partie de ce tissu relationnel, à notre manière qui n'est pas celle des choses. Actifs et passifs à la fois, nous y trajectons notre existence ». Berque A., *Écoumène*, *op. cit.*, p. 94.

29. Ce biais technocentrique avait déjà été souligné par Barbier R., intervention au séminaire *Rôle des Sciences et des Techniques dans la Recomposition des Territoires (ROSTRET)*, *loc. cit.*

30. Pour cela, nous nous sommes inspirés de l'ouvrage collectif, Laufer R., Orillard M. (dir.), (2000), *La confiance en question*, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, en particulier les articles de François Eymard-Duvernay, Jacqueline Estades, Michel Callon et Christian Licoppe.

31. Eymard-Duvernay F., « La confiance, une approche comparative de régimes d'action », in Laufer R., Orillard M., *op. cit.*, pp. 245-263.

32. Utiliser le terme de jugement à la place de rationalité s'accorde mieux à l'hypothèse d'une pluralité de formes d'évaluation.

première exploration, nous proposerons trois dispositifs de ce genre³³, trois idéaux-types qui pourraient se combiner dans les situations concrètes et dont l'existence demande à être précisée et confirmée par les recherches ultérieures.

- Le dispositif traçabilité : la confiance est produite dans un régime d'action planifié³⁴ et/ou industriel et/ou connexionniste³⁵. L'agent délègue son jugement à des dispositifs collectifs à forte composante technique (dispositifs de traçabilité testés dans l'industrie). La dimension temporelle privilégiée ici est l'avenir (une caractéristique de l'action planifiée). C'est le tracé du réseau³⁶ et l'efficacité des contrôles qui génèrent la confiance. Mais la traçabilité complète est une utopie, il faut donc qu'une traçabilité incomplète rétablisse la confiance.

- Le dispositif transparence : la confiance est produite dans un régime d'action civique et machiavélien³⁷. L'agent « laisse la main » (Eymard-Duvernay) momentanément à d'autres agents dans une série d'interactions discursives et pragmatiques. Il délègue son jugement à des procédures (réglementaires, électorales, participatives...) qui sont garantes du caractère démocratique de l'action publique. Plus exactement, il le suspend car le débat public s'insère dans une visée stratégique : action négociée ou combinaison de participation et d'opposition³⁸.

- Le dispositif proximité³⁹ : le modèle est mieux connu, la confiance est produite dans un régime d'action domestique. L'agent délègue son jugement à des personnes dignes de confiance. Les liens personnels durables, l'ancrage des relations dans des traditions et des localités, la prise en compte des réputations engendrent cette confiance. La dimension temporelle privilégiée ici est le passé. Le dispositif autorise une certaine réflexivité par la proximité avec les pratiques ordinaires.

Ces trois dispositifs expriment selon nous des propositions de « rafistolage » du collectif, des occasions d'action que les parties prenantes vont mettre à l'épreuve. Le dispositif traçabilité tente de transformer en réseau la configuration diffuse, par une bonne police des réseaux d'assainissement, une bonne traçabilité et une connaissance complète des intrants. L'internalisation des boues se ferait alors par un cadrage des éléments indisciplinés et dangereux au sein d'un réseau technique. Le dispositif transparence tente de représenter le collectif par des procédures politiques au sens large. L'internalisation des boues se ferait alors par la construction d'un public, l'émergence de porte-parole du collectif, en particulier ceux qui sont affectés par les effets inattendus et les débordements. Le dispositif proximité tente de (re)localiser le collectif au sein d'une communauté séparée, c'est-à-dire aussi de le rattacher au maximum d'enjeux concrets locaux pour créer des alliances afin de maintenir l'unité du dispositif. L'internalisation des boues

se ferait alors par une clôture relative et l'assignation à leur prétendu territoire d'origine. Il reste à inventer une politique novatrice susceptible de combiner ces trois stratégies.

Vers une politique des choses ?

Nous voulions, à travers cet article⁴⁰, proposer au débat quelques pistes exploratoires⁴¹ pour une redéfinition pragmatique des approches en termes de perception des risques. Nous avons adopté une position *pragmatique*⁴². Nous nous intéressons à ce que les choses pourraient être et faire, au lieu de nous interroger sur les lois auxquelles elles devraient obéir ; nous préférons explorer le champ des possibles plutôt que de découvrir des hypothétiques nécessités que nous imposerait la Nature. Selon nous, « l'objet du risque » n'est pas un objet, mais une *chose*, c'est-à-

33. Nous nous inspirons de l'analyse de François Eymard-Duvernay, en la compliquant : nous distinguons trois dispositifs, chacun corrélé à plusieurs cités au lieu de deux dispositifs chacun corrélé à une seule cité.

34. Sur le régime d'action planifiée, cf. Thevenot L., (1994), « L'action en plan », communication au colloque : *L'action collective : coordination, conseil, planification*, Laboratoire de recherches philosophiques sur les logiques de l'agir, Besançon, Université de Franche-Comté, 20-22 octobre 1994, texte ronéotypé.

35. Sur la cité connexionniste, cf. Boltanski L., Chiapello É., (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, NRF, essais.

36. Le réseau de contrôle permettant de suivre la substance potentiellement dangereuse. Sur ce point cf. Torny D., (1998), « La traçabilité comme technique de gouvernement des hommes et des choses », *Politix*, n° 44, pp. 51-75.

37. Sur le régime machiavélien, cf. Thevenot L., (1996), « Stratégies, intérêts et justifications : à propos d'une comparaison France-États-Unis de conflits d'aménagement », *Techniques, Territoires et Sociétés*, ministère de l'Équipement, n° 31 ; Corcuff Ph., Sanier M., *Processus décisionnels et mises en récit rétrospectives. Le cas de la plate-forme multimodale de Lyon-Satolas*, Rapport de recherche à la DATAR, CERIEP, IEP de Lyon ; Claudette Lafaye, (1994), « Aménager un site littoral (Entre politique et pragmatisme) », *Études rurales*, n° 133-134, pp. 163-180.

38. Cette combinaison caractérise souvent le régime d'action des associations. Cf. Lascoumes P., (1994), *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, La Découverte.

39. Ce dispositif est très proche de ce que Rémi Barbier appelle le format local. Cf. Barbier R., intervention au séminaire *Rôle des sciences et des techniques dans la recomposition des territoires* (ROSTRET), loc. cit.

40. Les réflexions ci-dessus doivent beaucoup aux membres de l'atelier *Que faire de la perception des risques ?* mis en place en 2002 dans le cadre du GIS « Risques collectifs et situations de crise » dirigé par Claude Gilbert et Yannick Barthe, ainsi qu'aux membres du séminaire de l'INRA *Rôle des sciences et des techniques dans la recomposition des territoires* dirigé par Élisabeth Rémy, Valérie November et Bruno Latour.

41. Nous préférons parler de pistes exploratoires dans la mesure où il reste beaucoup de points que nous aurions dû aborder, deux exemples : les configurations sont plutôt spatio-temporelles que spatiales ; quelle est la place des épreuves de réalité dans les arènes de l'espace public ?

42. C'est notamment la position de Simon H. A., (1969), *The Sciences of the Artificial*, MIT Press, (trad. française *Sciences des systèmes, sciences de l'artificiel*, Dunod 1991).

dire un collectif instable + un public soucieux + une controverse.

Notre approche du risque est la suivante : comment *socialiser* l'entité à risque ? Dans le cas des boues : comment transformer le collectif des boues, c'est-à-dire non seulement un réseau d'assainissement, des filières de traitement et d'élimination mais aussi *une politique des choses* qui les engloberait et permettrait la prise en charge politique des boues.

Par conséquent, la question du risque est indissociable de celle de la confiance ; *la production de la confiance* n'est pas seulement une affaire de technique,

elle nécessiterait, selon nous, une politique des choses définie selon trois modalités conjointes : un réseau de contrôle, un public et un territoire.

Pour valider ces hypothèses, nous allons proposer, avec Anne Tricot, un accompagnement stratégique des expérimentations d'épandages forestiers, afin d'explorer la production en amont de la confiance, quand le risque n'est que potentiel et que les modalités scientifiques, techniques et politiques sont encore indistinctes.

Jacques Lolive

Jacques Lolive est chercheur au laboratoire SET, UMR 5603 CNRS-Université de Pau et des Pays de l'Adour.

< jacques.lolive@univ-pau.fr >